



## **CONVOCAATION**

**à la séance du Conseil général**

**du lundi 14 mars 2016, à 19h30 à l'Hôtel de Ville**

**43<sup>ème</sup> SEANCE**

### **Rapports du Conseil communal**

#### **16-004**

**Rapport d'information du Conseil communal**, concernant le dispositif lié à la prévention, la gestion des conflits et la protection de la personnalité au sein de l'Administration communale de Neuchâtel.

#### **16-008**

**Rapport du Conseil communal**, concernant une demande de crédit pour la réfection du hangar du domaine de Belmont à Boudry.

#### **16-005**

**Rapport du Conseil communal**, concernant l'extension de la durée des droits et superficie distincts et permanents en faveur du Tennis couvert des Cadolles SA et du club de tennis de Neuchâtel (CTN).

### **Autres objets**

#### **15-605 (Réponse écrite du Conseil communal du 1<sup>er</sup> février 2016)**

**Interpellation** du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Dimitri Paratte, Edouard Jeanloz, Joël Desaulles, Jean-Frédéric Malcotti, Michel Favez, Nicolas de Pury, Amanda Ioset, Julien Binggeli et Hélène Dederix-Silberstein, intitulée « Neuchâtel une ville étudiante vantée mais sans étudiants, sans fêtes et sans vie culturelle abordable ? » (Déposée le 4 novembre 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 9 novembre 2015).

« Le groupe PopVertsSol est inquiet du manque d'attention flagrant que la Ville de Neuchâtel attache aux 4000 étudiantes et étudiants qui ont choisi notre ville pour passer les plus belles années de leur vie. Nous attendons les réponses de plusieurs directions responsables à nos yeux de la dégradation des conditions cadres de la vie culturelle étudiante : celle de la Sécurité et l'autre de la Culture et accessoirement de l'Urbanisme ».

- 1) Pourquoi la Ville refuse-t-elle de louer la salle des fêtes de la ferme de Pierre-à-Bot ? La mort dramatique dans un accident de la route d'un utilisateur ivre de cette salle ne peut justifier la punition collective de toute la communauté étudiante neuchâteloise par une interdiction discriminatoire des fêtes étudiantes.
- 2) Pourquoi de nombreuses associations étudiantes se sont-elles vu refuser des autorisations de police pour organiser des manifestations dans les murs de l'Alma Mater à l'exception notable de la fête « Secomania » ? La proximité politique entre cette association de sciences économiques et la Direction de la sécurité est-elle en jeu ?
- 3) Suite aux débordements à la dernière Secomania en 2014 victime de son succès, la Case-à-Chocs refuse d'accueillir toute nouvelle fête étudiante. Cette décision nous semble à nouveau une sorte de punition collective qui discrimine les Ethn'noces, Sport'noces ou autres Bio'noces jusqu'à maintenant pas directement incriminées dans des débordements ingérables. Quelle est la politique culturelle visée par ce type d'exclusion de la scène étudiante neuchâteloise ?
- 4) Pour donner une chance au Conseil communal de nous parler d'un avenir meilleur, au-delà de la construction de logement pour doctorant-e-s, quelle sera sa politique visant à faire de Neuchâtel un lieu où il fait à la fois bon étudier, mais aussi vivre une vie culturelle accessible et où il serait possible de célébrer les joies des examens et de la vie universitaire sans exclusion de tous les lieux publics ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Neuchâtel, le 10 février 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol